

La MRC d'Antoine-Labelle dépose son Plan régional des milieux humides et hydriques

Mont-Laurier, 5 février 2025 – Suivant le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) du 28 janvier dernier, le service d'aménagement du territoire a déposé le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour son approbation finale.

La *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, adoptée en 2017, délègue aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un PRMHH à l'échelle de leur territoire. L'objectif de ce plan régional est d'amorcer une réflexion en amont du développement territorial afin d'orienter les décisions en matière de conservation et d'utilisation durable des milieux humides et hydriques.

Le PRMHH comprend principalement quatre grandes sections, soit le portrait et le diagnostic du territoire, les engagements de conservation et la stratégie de mise en œuvre, incluant le plan d'action. On y retrouve également les informations entourant la démarche consultative, dont les préoccupations.

À partir des constats tirés du portrait et du diagnostic, des orientations de conservation ont été définies :

- Conserver et mettre en valeur les MHH de forte valeur écologique;
- Encadrer et concilier les usages à l'intérieur des milieux visés par l'utilisation durable en minimisant les impacts à la biodiversité;
- Identifier et restaurer les MHH les plus profitables aux communautés;
- Assurer une gouvernance cohérente de la conservation des milieux humides et hydriques dans l'aménagement du territoire;
- Améliorer la résilience des communautés face aux changements climatiques.

Le PRMHH représente notamment pour la MRCAL et ses municipalités :

- L'identification de 37 actions visant la préservation et la mise en valeur des milieux humides;
- La conservation de près de 8 700 hectares de milieux humides;
- La conservation de 50 kilomètres et la restauration de 25 kilomètres de cours d'eau;
- La préservation des atouts écologiques des lacs du territoire.

Alors que le projet de PRMHH a été déposé une première fois au MELCCFP en juin 2022, la MRCAL a ensuite effectué les modifications requises afin que le conseil de la MRCAL procède à l'adoption de la version révisée. Une fois que l'approbation finale sera confirmée par le MELCCFP, les prochaines étapes consisteront à diffuser ce nouvel outil de connaissances ainsi qu'à déployer le plan d'action.

Le PRMHH est disponible pour consultation au www.mrcal.ca/nos-services/amenagement-du-territoire/prmhh. Pour toutes questions ou informations supplémentaires, contactez la chargée de projet à l'environnement de la MRCAL par courriel à amenagement@mrc-antoine-labelle.qc.ca ou par téléphone au (819) 623-3485, poste 215.

– 30 –

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca
425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6